

Territoires du Rwanda - Urundi -
Résidence du Résident.

949/P.I.
24-12-39

Kigali, le 18 décembre 1939.

N° 2647/P.I.P.

Objet : N° 2648/P.I.P. Transmis en ce à Messieurs les Admi-
s/Chef KABATHUNDI . nistrateurs Territoriaux de Kigali, Nyamige, Astrida, Shungugu,
Ruhengeri, Ruhengeri, Byumba et Kilungu en les priant de por-
ter à la connaissance des notables , le contenu de la pré-
sente Lettre .

Ruhengeri



4208

Pour le Résident du Rwanda empêche
l'Administrateur Territorial Principal
G. Staudart .

Honorable l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'in-
flige une amende exemplaire de Frs. 200.- au chef-chef
KABATHUNDI pour n'avoir pas dénoncé à l'autorité l'existen-
ce sur son territoire d'un "BIRIKO" qui pratiquait son métier
illégalement depuis plus de 20 ans .

Pour le Résident du Rwanda en date
l'Administrateur Territorial Principal
signé : G. Staudart ,

Honorable l'Administrateur Territorial

t.

E. D. B. G. Y. I.